RAPPORT ANNUEL

2014-2015

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1. LE MOT DU PRÉSIDENT 4
2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 5
   2.1 SON INSTITUTION 5
   2.2 SA MISSION 5
   2.3 SON TERRITOIRE 5
   2.4 SA STRUCTURE 6
   2.5 SES MEMBRES 7
   2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION 8
   2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF 10
   2.8 SON COMITÉ EXPERT 10
   2.9 SON COMITÉ PPMV 11
   2.10 SON COMITÉ TAUX SYLVICOLES 11
   2.11 SON PERSONNEL 12
3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 13
   3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES 13
   3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES 15
   3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES 15
   3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 16
   3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 18
   3.6 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES 19
   3.7 RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 20
   3.8 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES 20

3.9 PROJETS D'AMÉNAGEMENT MULTIRESSOURCES 21
3.9.1 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE.....21
3.9.2 AMÉNAGEMENT DES HABITATS FAUNIQUES DU SOUS-BASSIN DE LA RIVIÈRE NOIRE AU CENTRE-DU-QUÉBEC.....21
3.9.4 CONSERVATION VOLONTAIRE DE MILIEUX SENSIBLES DANS LA RÉGION.....22
3.10 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER.....23
3.11 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE.....24
4. PLAN D'ACTION.....26

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2014-2015

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2014-2015

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2015

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2014-2015

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

L'austérité est bien présente partout au Québec et la forêt privée n'y échappe pas. En effet, l'année 2014-2015 a bien mal commencé avec l'annonce de l'abolition du Programme d'investissements sylvicoles. Cette mesure du gouvernement était d'autant plus surprenante que le Ministère avait annoncé, quelques semaines auparavant, des enveloppes sylvicoles intéressantes en forêt publique. Avec cette annonce, nous étions en droit d'espérer que les budgets en forêt privée auraient à tout le moins été maintenus. Cette enveloppe budgétaire du PIS représentait des travaux sylvicoles sur plus de 400 ha, ce qui n'est quand même pas rien.

Toujours dans le cadre de cette austérité, le gouvernement du Québec évalue l'ensemble de ses programmes. Et encore ici, les programmes forestiers doivent se plier aux exigences de cet exercice. Afin de s'assurer de la continuité du programme d'aide en forêt privée, le ministre Laurent Lessard a mis sur pied une Table de la forêt privée regroupant les partenaires nationaux. Les agences font également partie de cette Table avec la participation de trois présidents délégués dont je fais partie. Par l'entremise de la Table sur la forêt privée, le ministre désire défendre le bien fondé du programme d'aide auprès du Conseil du trésor et ce, en mettant à profit le partenariat qui anime la gestion de la forêt privée depuis maintenant un bon nombre d'années.

Tous ces efforts nous mèneront probablement vers un nouveau programme d'aide en 2016. Tout est sur la table. Les orientations du programme, l'admissibilité, les taux sylvicoles, les recommandations contenues dans le rapport Belley déposé l'automne dernier seront analysés afin de proposer une gestion du programme améliorée et plus efficace.

D'une façon simultanée, depuis l'hiver dernier, le ministre visite les régions dans le cadre de sa tournée Faire +. Encore ici, le ministre est en mode écoute dans le but d'améliorer la productivité et la compétitivité de la forêt et de favoriser l'innovation et la main d'œuvre.

Force est d'admettre que le ministre ne ménage pas ses efforts. On voit que beaucoup d'énergie est investie pour le bien être de la gestion forestière.

Sur un autre tableau, l'Agence a complété en 2014-2015 la révision de son Plan de Protection et de Mise en Valeur. Basé sur les principes du développement durable, ce document d'orientation et de planification forestière constitue une référence en matière d'aménagement intégré des ressources forestières pour la forêt privée du Centre-du-Québec. Nous pouvons être fiers d'avoir, encore une fois, réalisé cet important exercice de concertation. L'expertise des partenaires de l'Agence a été mise à profit pour le bénéfice de la mise en valeur de la forêt privée !

En terminant, je vous laisse le soin de prendre connaissance du rapport des activités menées par l'Agence. Vous serez à même de constater que malgré l'austérité, les activités n'ont pas manqué ! La réalisation de ces activités a été possible grâce à la collaboration des partenaires de l'Agence. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, contribuent au développement de la forêt privée centricoise.

Je vous souhaite une belle assemblée !

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km² et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 230 700 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC) et 2 territoires autochtones.

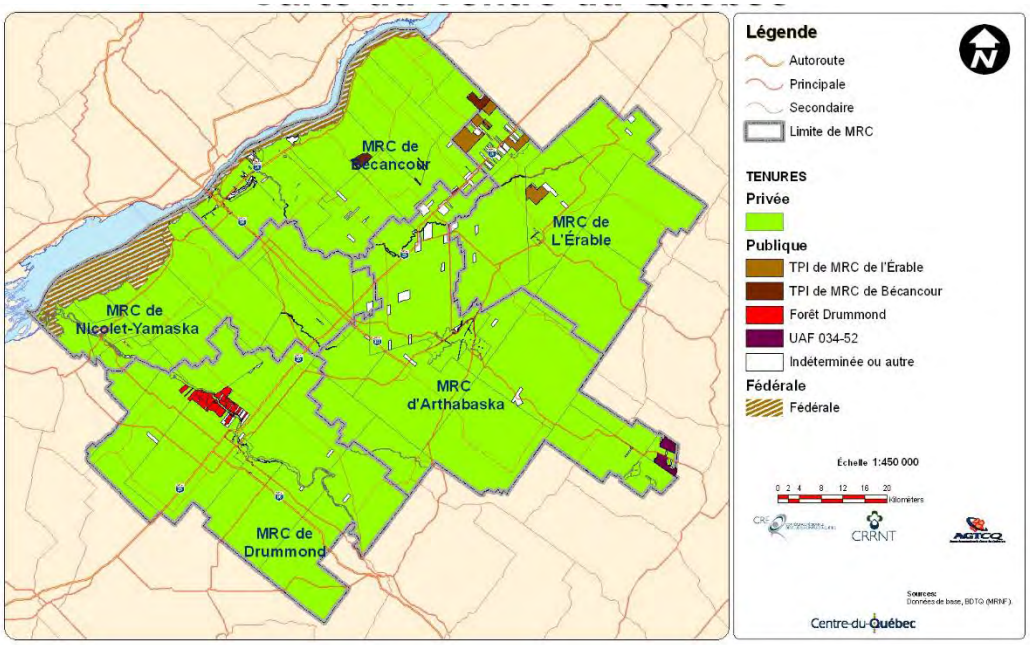

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 730 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	**Superficie forestière**	**%**	**Superficie totale[1]**	**%**
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les propriétaires de boisés.

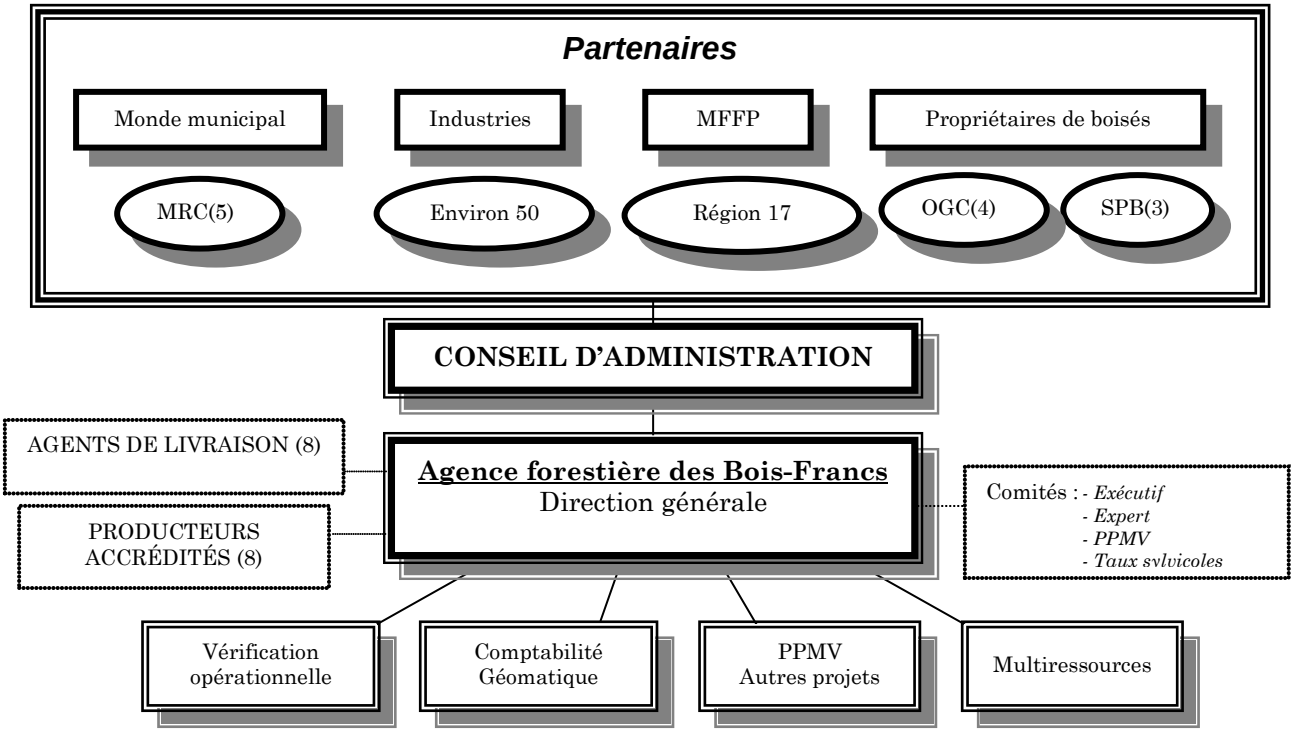

[1] Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2015 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	
Gérard Crête et Fils inc.	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers **Organismes**	**Sous-catégorie**
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2015 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Foresterie Vert Demain	Agent de livraison
Solifor Lotbinière, Société en commandite	Producteur forestier

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2015, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	***Administrateur***	***Organisme***	***Mandat***
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	n/a
	Henri Ouellet		n/a
Monde municipal	Claude Bahl	MRC de Drummond	2014-2016
	Jocelyn Bédard	MRC de l'Érable	2013-2015
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2014-2016
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2013-2015
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2013-2015
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.	2014-2016
	Marc-Antoine Belliveau	Gérard Crête et Fils	2013-2015
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	André Morin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2014-2016
	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2013-2015
Propriétaires (SPB/SPF)	Ghislain Leblond	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2014-2016
	Caroline Houde	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2013-2015

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2015. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, des normes des travaux sylvicoles, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Critères de performance et bulletin de la vérification opérationnelle;
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- Finalisation de la révision du Plan de protection et de mise en valeur (enjeux, calcul de la possibilité forestière, consultations publiques et plan d'action);
- Reboisement des friches agricoles
- Les enjeux relatifs aux milieux humides;
- L'implication de l'Agence pour des mandats externes;
- Le suivi des travaux de la CRRNT;
- Développement de projets d'aménagement multiressources;
- Démocratisation des outils développés par le Volet II, Pair et le PDRF;
- Planification du survol pour les photographies aériennes 2015;
- Participation à la Table du ministre sur la forêt privée;
- Analyse du rapport Belley sur le chantier sur la forêt privée

2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2015, le comité exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
Monde municipal	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Jean Page	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

2.8 SON COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2015, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
'	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Éric Frigon	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Gaston Samson	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers région Québec
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs bois Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.
Agents de livraison indépendants	Sébastien Rioux	Conseillers forestiers de la région de Québec
Propriétaires accrédités	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à trois (3) occasions.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Critères de performance et refonte du bulletin de la vérification opérationnelle
- Badigeonnage des souches de pins
- Encadrement des travaux de préparation de terrain en vue d'un enrichissement
- Modifications aux normes de l'Agence

2.9 SON COMITÉ PPMV

Le comité PPMV a été mis en place afin de voir à la bonne marche de la révision du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Au 31 mars 2015, le comité PPMV était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour
	David Proulx	MRC de l'Érable et de Bécancour
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Le comité s'est réuni à deux (2) occasions en 2014-2015 en plus d'avoir tenu plusieurs consultations et discussions par courriels.

2.10 SON COMITÉ TAUX SYLVICOLES

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions 3 et 4 prises lors du Rendez-vous de la forêt privée, le comité taux sylvicoles a été mis en place afin de recommander au Conseil d'administration la valeur de l'aide technique et de l'exécution pour chaque activité sylvicole. Au 31 mars 2015, le comité taux sylvicoles était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	Jocelyn Bédard	MRC de l'Érable
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Le comité ne s'est pas réuni en 2014-2015 mais a tenu quelques consultations par courriels.

2.11 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Par ordre alphabétique, le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm.	Adjointe à la direction Gestion comptable Soutien administratif aux programmes Soutien administratif général Géomatique Secrétariat
Amélie Collard, biol. M. Sc. (6 mois)	Coordonnatrice en aménagement multiressources Projets multiressources Soutien PPMV
Alexandre Guay-Picard, ing. f. (10 mois) Marie-Pier Arsenault, ing. f. (1 mois)	Chargé de projets Révision du Plan de protection et de mise en valeur Projet d'implantation de l'aménagement écosystémique
Guy Larochelle, ing. f.	Directeur général Gestion des programmes d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du conseil d'administration Responsable de l'Agence
Steve Lemay, tech. for.	Agent vérificateur Vérification opérationnelle des programmes d'aide Support technique aux agents de livraison Soutien technique autres projets forestiers Mise à niveau des normes
Annick Picard, biol. (6 mois)	Coordonnatrice en aménagement multiressources par intérim Projets multiressources Soutien PPMV Chargée de projets Projets de la Rivière Noire Plans d'aménagement forêt-faune

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2014-2015. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2014 au 31 mars 2015. L'Agence complète ainsi sa dix-neuvième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2013-2014	**2014-2015**
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	**1 896 200 $**
Ministre « programme d'investissements sylvicoles »	350 400 $	
Industrie	* 272 653 $	** **266 243 $**
TOTAL	2 519 253 $	**2 162 443 $**

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00$/m^{3}s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 31 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2014-2015 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

Bardeaux et cèdres St-Honoré
Belle-Ripe inc.
Blanchette et Blanchette inc.
Bois Daaquam inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.
Bois Hunting inc.
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Domtar inc. (Windsor)
Fontaine inc.
Gérard Crête et Fils inc.
Industries Maibec (St-Pamphile)
Industries Maibec (St-Théophile)
Jean Riopel inc.
Kruger Wayagamack inc.
Les Bois Poulins inc.
Les Produits forestiers D.G. Ltée
Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre
Mobilier Rustique inc.
Papiers White Birch (Scierie Leduc)
PF Résolu Canada inc. (Grand-Mère)
Produits forestiers Arbec senc
René Bernard inc.
Scierie Alexandre Lemay et fils
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie Lauzé inc.
Scierie Tech inc.
Scierie West Brome inc.
Silicium Québec sec
Stella Jones inc.
Vexco inc.

---

* En 2013-2014, la contribution des industries inclut un montant de 13 448 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice

** En 2014-2015, la contribution des industries inclut un montant de 741 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³s.)

MRC	2013-2014	**2014-2015**
Arthabaska	73 130	**76 425**
Bécancour	64 286	**68 731**
Drummond	15 980	**16 974**
Érable	94 604	**88 821**
Nicolet-Yamaska	11 205	**14 551**
TOTAL	259 205	**265 502**

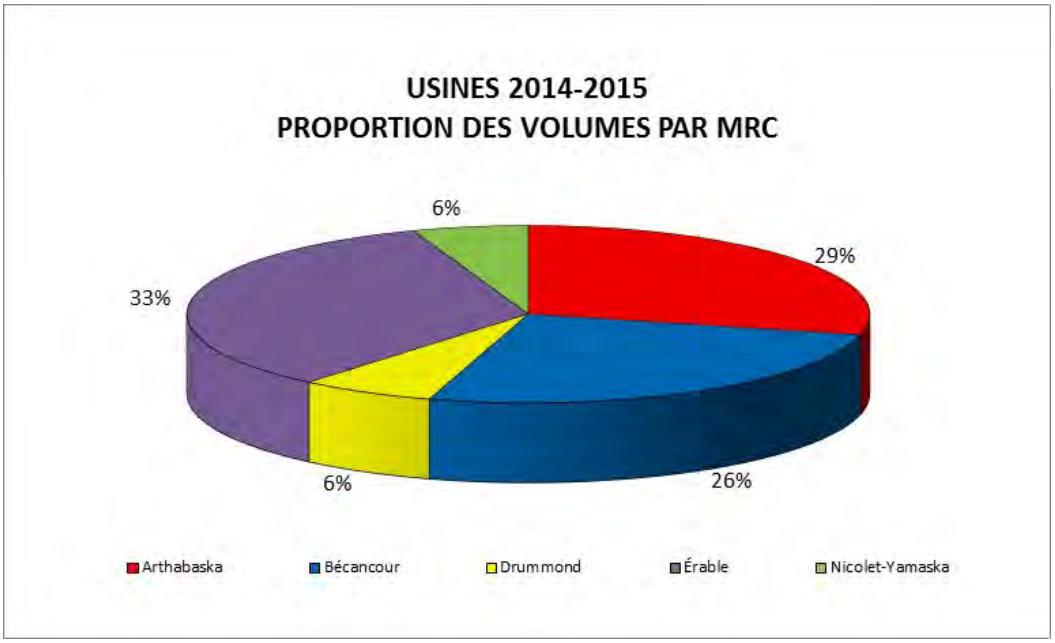

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³s.)

ESSENCE	2013-2014	**2014-2015**
Sapin et épinette	93 580	**117 044**
Mélèze	96	**124**
Pins	14 551	**22 754**
Pruche	1 135	**2 179**
Thuya	3 239	**4 195**
Résineux mélangés	86 049	**75 504**
Bouleau jaune	104	**23**
Bouleau à papier	18	**91**
Érable rouge	129	**44**
Érable à sucre	112	**67**
Feuillus autres	22 028	**18 603**
Peupliers	38 164	**24 874**
TOTAL	259 205	**265 502**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Sapin, épinette, pin gris	215 522	96 721	124 976	123 862	156 986	159 948
Autres résineux	136 166	33 162	21 390	38 031	43 860	62 855
Feuillus mélangés	584 029	28 819	26 132	32 194	23 115	16 674
Peupliers	81 124	38 134	40 117	42 713	39 078	41 616
Total	**1 016 841**	**196 836**	**212 615**	**236 800**	**263 039**	**281 093**

Globalement, les volumes récoltés représentent 28% de la possibilité forestière. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du bois de la récolte en chauffage.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	***Organisme***	***Valeur***	***Total***
Ministre	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 750 $	2 750 $
Monde municipal	MRC d'Arthabaska	1 500 $	7 750 $
	MRC de Bécancour	1 250 $	
	MRC de Drummond	1 250 $	
	MRC de l'Érable	1 500 $	
	MRC de Nicolet-Yamaska	2 250 $	
Industrie	Vexco inc.	750 $	1 500 $
	Gérard Crête et Fils inc.	750 $	
Propriétaires (OGC)	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	500 $	4 500 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	250 $	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	3 750 $	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	2 500 $	4 500 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 000 $	
	Total des membres réguliers :	**21 000 $**	**21 000 $**
Membres associés	Les Conseillers forestiers de la région de Québec	1 050 $	1 050 $
Marcel Boilard, propriétaire accrédité		350 $	**350 $**
	Total des membres réguliers et associés :	**22 400 $**	**22 400 $**

3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES

Le partage initial du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cependant, suite à la Décision 5 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011, les travaux des 1er et 2e entretiens de plantation ainsi que les travaux de 1ère éclaircie commerciale de plantations ou de peuplements naturels admissibles bénéficient maintenant d'une aide financière à 100 %. Aussi, depuis l'année 2007-2008, l'Agence offre une aide financière pour soutenir les frais des services techniques pour l'exécution de travaux sans aide financière. Finalement, depuis le 1er avril 2012, la confection des plans d'aménagement forestier est entièrement aux frais des propriétaires.

La contribution des propriétaires peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. En 2014-2015, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 501 760 $ pour la confection de leur plans d'aménagement forestier[2] et pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement pour l'ensemble des programmes d'aide financière, ce qui représente près de 41,7 %[3] de la valeur des travaux où la contribution des propriétaires est requise.

3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2014-2015, 1 951 232 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 505 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 3 864 $/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

À noter qu'en regard de la décision du Rendez-vous de la forêt privée relative aux attentes de l'industrie forestière par rapport à l'utilisation des fonds provenant de leurs contributions, le Conseil d'administration a résolu de maintenir le niveau d'efforts consentis antérieurement dans la réalisation de travaux commerciaux. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 50 891 m³ de bois.

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2013-2014		2014-2015	
	Avec aide financière	Sans aide financière	**Avec aide financière**	**Sans aide financière**
Préparation de terrain	147 ha	5 ha	**196 ha**	**4 ha**
Mise en terre	503 016 plants	6 090 plants	**552 499 plants**	**21 198 plants**
Entretien de plantation	577 ha	37 ha	**683 ha**	**3 ha**
Traitements non commerciaux	54 ha	1 ha	**43 ha**	**5 ha**
Traitements commerciaux	804 ha	211 ha	**707 ha**	**76 ha**
Drainage et voirie	6 km	9 km	**2 km**	**2 km**
Visite-conseil et service technique	165 unités		**72 unités**	

2 333 plans d'aménagement forestier

3 Participation financière des propriétaires à près de 22,9 % de la valeur de tous les travaux.

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2013-2014	%	2014-2015	%
Préparation de terrain	120 657 $	6,3 %	**174 735 $**	**9,0 %**
Mise en terre	226 021 $	11,8 %	**242 893 $**	**12,4 %**
Entretien de plantation	547 060 $	28,4 %	**631 354 $**	**32,3 %**
Traitements non commerciaux	58 063 $	3,0 %	**47 361 $**	**2,4 %**
Traitements commerciaux	913 792 $	47,5 %	**826 631 $**	**42,4 %**
Drainage et voirie	3 951 $	0,2 %	**3 276 $**	**0,2 %**
Visite-conseil et service technique	54 690 $	2,8 %	**24 982 $**	**1,3 %**
TOTAL	1 924 234 $	100 %	**1 951 232 $**	**100 %**

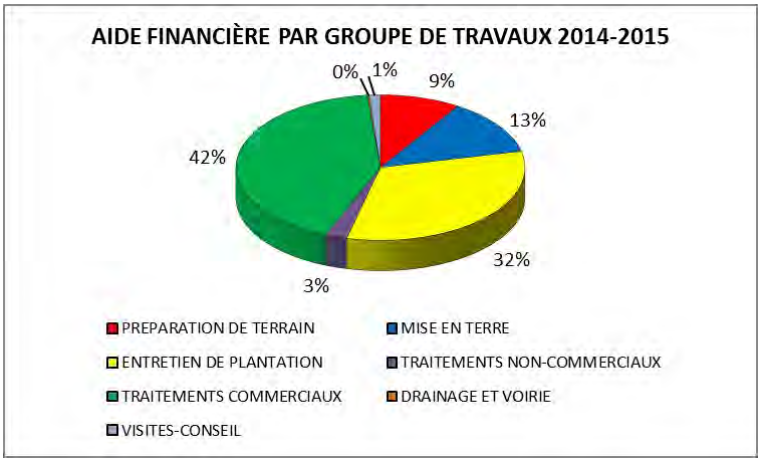

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2013-2014		2014-2015		Objectif
	Montant	%	**Montant**	%	%
Arthabaska	626 840 $	32,6 %	**648 876 $**	**33,2 %**	**29,2 %**
Bécancour	419 914 $	21,8 %	**460 401 $**	**23,6 %**	**17,8 %**
Drummond	336 066 $	17,5 %	**226 521 $**	**11,6 %**	**21,6 %**
Érable	385 619 $	20,0 %	**495 239 $**	**25,4 %**	**23,0 %**
Nicolet-Yamaska	155 795 $	8,1 %	**120 195 $**	**6,2 %**	**8,4 %**
TOTAL	1 924 234 $	100 %	**1 951 232 $**	**100 %**	**100 %**

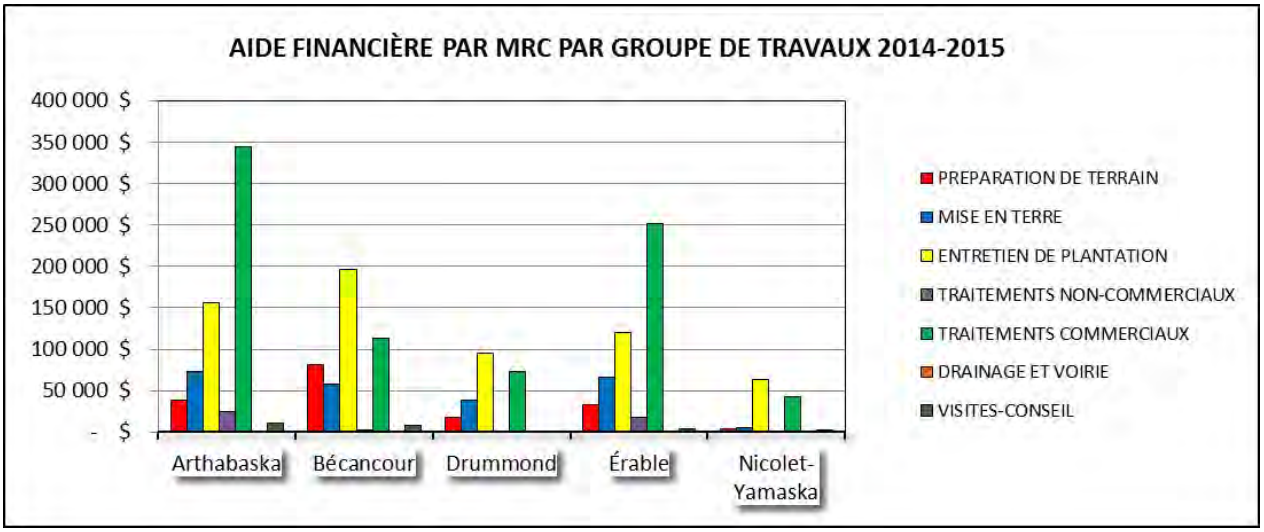

3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts qu'elle administre. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre du Programme s'est effectuée du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités, les agents de livraison ont présenté 787 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 872 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité au Programme, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 45 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 5,7 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du Programme. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme régulier, l'Agence a vérifié 118 traitements pour un échantillonnage de vérification de 12,4 % des traitements représentant 20,8 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2014-2015 % Conformes**	2013-2014 % Conformes
Préparation de terrain	**89**	**11**	**12,4 %**	**52 937 $**	**30,3 %**	**88,9 %**	94,0 %
Mise en terre	**122**	**23**	**18,9 %**	**71 645 $**	**29,5 %**	**92,4 %**	90,9 %
Entretien	**289**	**29**	**10,0 %**	**114 292 $**	**18,1 %**	**93,0 %**	88,5 %
Traitements non commerciaux	**10**	**5**	**50,0 %**	**8 990 $**	**47,3 %**	**92,6 %**	91,3 %
Traitements intermédiaires	**13**	**1**	**7,7 %**	**3 346 $**	**11,8 %**	**93,0 %**	93,0 %
Traitements commerciaux	**348**	**40**	**11,5 %**	**150 079 $**	**18,2 %**	**93,0 %**	92,6 %
Drainage et voirie	**5**	**2**	**40,0 %**	**1 408 $**	**43,0 %**	**90,0 %**	45,5 %
Visites-conseils	**72**	**7**	**9,7 %**	**2 151 $**	**11,9 %**	**93,4 %**	82,4 %
Général	**948**	**118**	**12,4 %**	**404 848 $**	**20,8 %**	**92,4 %**	89,1 %

En 2014-2015, l'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

- La prescription sylvicole : administratif, technique et terrain
- Le rapport d'exécution : administratif, technique, qualité et quantité
- Suivi des plantations
- Respect de la programmation annuelle des travaux
- Programme de prévention en santé et sécurité au travail
- Qualité des documents transmis à l'Agence
- Utilisation des allocations budgétaires
- Transmission des primes aux travailleurs

L'application des six derniers critères a été reportée à l'année 2015-2016 puisque l'adoption du bulletin de la vérification opérationnelle a eu lieu en cours d'année. Suivant l'application de ce bulletin, le résultat moyen obtenu pour l'année 2014-15 est de 97%.

3.6 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 $ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et des producteurs forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 144 505 $ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 24 producteurs forestiers de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Il s'agit d'un programme ponctuel qui prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Ce programme sera complété en 2015-2016 suite aux suivis qui seront effectués 10 ans après les traitements et à la remise des rapports finaux des projets par les promoteurs.

3.7 RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, l'Agence doit, à la demande du ministre, réviser son plan de protection et de mise en valeur. Dans cet esprit, l'Agence a débuté l'exercice de la révision de son PPMV en 2012 avec l'engagement d'une ressource humaine supplémentaire dédiée à ce travail.

En 2014-2015, l'Agence a complété le plan d'action pour les cinq prochaines années. Cette dernière section s'ajoute au portrait du territoire et forestier complétés en 2013-2014, pour constituer le PPMV. Les consultations des MRC et du public ont permis d'apporter des modifications au plan d'action afin de rencontrer certaines préoccupations. Le PPMV a finalement été adopté par la Conseil d'administration au mois de mars 2015.

3.8 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Ce sont les Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec qui assurent le volet du transfert de connaissances aux producteurs forestiers pour le compte de l'Agence. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont coordonné 7 types de cours de formation dispensés à 159 propriétaires de la région. Les cours sur l'abattage directionnel et sur l'affûtage de la scie mécanique se sont donnés à 18 et 4 reprises respectivement. Les propriétaires forestiers ont également eu l'occasion d'en apprendre sur les produits forestiers non-ligneux (2 cours), l'utilisation du GPS, la fiscalité, l'identification des champignons et l'aménagement de l'érablière.

Les formations données par les Syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les producteurs.

L'Agence a aussi tenu un kiosque d'information à « *La journée de démonstration forestière »* à laquelle 431 personnes ont participé, et à la « *Journée INPACQ acéricole 2014-2015* » qui a attiré 445 personnes.

3.9 PROJETS D'AMÉNAGEMENT MULTIRESSOURCES

En 2009, l'Agence a convenu avec ses partenaires de développer la filière multiressources au Centre-du-Québec. Depuis maintenant six ans, plusieurs initiatives ont été réalisées aux bénéfices des propriétaires friands de l'aménagement forestier dans un contexte faunique.

3.9.1 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Ce projet, initié en 2010, visait à instaurer en forêt privée une approche globale d'aménagement intégré de l'ensemble des ressources à l'échelle d'un sous-bassin, afin de développer une expertise régionale en matière d'aménagement intégré tout en travaillant à une échelle écosystémique. Le projet a été supporté financièrement par la Fondation de la faune du Québec, avec le soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

Les principaux objectifs du projet étaient :

- Maintenir et améliorer la qualité des habitats fauniques, aquatiques, riverains et terrestres, présents à l'intérieur du sous-bassin et optimiser leur rendement;
- Améliorer l'expertise, en matière d'aménagement intégré, de l'Agence et des intervenants qui assurent les services-conseils auprès des producteurs forestiers;
- Mettre à l'essai des pratiques forestières qui contribuent à la mise en valeur de l'ensemble des ressources d'un sous-bassin versant.

Le projet en était à sa dernière année, il s'est terminé au 31 décembre 2014. Au cours de cette dernière année, l'Agence a effectué plusieurs activités :

- Sollicitation de divers partenaires afin d'obtenir du financement;
- Tenue d'un kiosque à la Journée de démonstration forestière de l'Érable afin de promouvoir l'aménagement forestier et faunique et de faire connaître le projet de la rivière Noire;
- Démarche de conservation volontaire auprès de propriétaires concernant une vieille forêt et un milieu humide;
- Mise à jour de la page Web qui a été intégrée au site internet de GROBEC;
- Tenue de quelques rencontres avec différents intervenants concernant le barrage du lac Kelly;
- Réalisation de travaux de mise en valeur à caractère multiressources.

Ce programme a permis de récolter un volume de 1 002 m^3 de bois provenant de travaux commerciaux avec mesures d'atténuation faunique.

3.9.2 AMÉNAGEMENT DES HABITATS FAUNIQUES DU SOUS-BASSIN DE LA RIVIÈRE NOIRE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce projet spécifique a été réalisé grâce à la participation financière de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) - Programme d'aménagement et d'acquisition d'habitats fauniques (AAHF), la Fondation de la faune du Québec et l'Agence forestière des Bois-Francs.

Le projet avait pour objectif d'améliorer la qualité des habitats fauniques dans le sous-bassin versant de la rivière Noire, en particulier pour le cerf de Virginie. Le projet a permis de réaliser 14,6 ha de travaux sylvicoles en collaboration avec deux conseillers forestiers.

3.9.3 PROJET DE COMPENSATION DANS L'HABITAT DU POISSON – SUIVI 2014

L'Agence a réalisé, en 2013, un projet de compensation dans l'habitat du poisson pour Énergie Valéro inc. (Ultramar inc.) dans le cadre du projet de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.

Le projet consistait à retirer une structure de ponceau existante, afin de rétablir l'écoulement normal de l'eau sur la rivière Noire et de permettre le libre passage du poisson. Le projet visait également à aménager deux seuils en enrochement, afin de maintenir un niveau d'eau adéquat pour le poisson. L'aménagement des seuils visait aussi à améliorer l'oxygénation et la vitesse de l'eau. Une stabilisation des berges sur 100 m de part et d'autre de la rivière a aussi été effectuée afin de corriger les problèmes d'érosion.

Un suivi des aménagements a été effectué le 9 mai et le 17 septembre 2014 selon le protocole de suivi proposé à Pêches et Océans Canada. Un rapport de suivi pour l'année 2014 a été déposé à Pêches et Océans Canada. Le suivi de 2014 a permis de mesurer l'efficacité et l'intégrité des aménagements réalisés en 2013. Les structures ont bien résisté aux intempéries hivernales et aux crues printanières. Lors des visites sur le terrain, les niveaux d'eau en amont et en aval des seuils aménagés étaient suffisants pour permettre la libre circulation du poisson. L'Agence a donc conclu qu'aucun correctif n'est requis au terme de cette première année de suivi. Le prochain suivi aura lieu en 2016.

3.9.4 CONSERVATION VOLONTAIRE DE MILIEUX SENSIBLES DANS LA RÉGION

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de la Fondation de la faune du Québec et le Programme Protéger les habitats fauniques.

Le projet visait neuf milieux naturels d'intérêt, soit quatre milieux humides et cinq vieilles forêts, impliquant une quinzaine de propriétaires participants. L'Agence a visité chaque propriété afin de caractériser le milieu, à l'aide d'un inventaire faunique et floristique sommaire. Ensuite, une rencontre a eu lieu avec chaque propriétaire, afin de lui remettre un cahier personnalisé décrivant son milieu naturel. La rencontre visait également à proposer des pistes d'action favorisant la conservation du milieu naturel compatible avec les projets d'aménagement du propriétaire. Au terme de ce projet, 12 propriétaires sur 15 ont signé une déclaration d'intention s'engageant moralement à conserver volontairement leur milieu naturel. La superficie totale de ces 12 propriétés est de 209 ha. Fait intéressant : l'Agence a répertorié dans le cadre de ce projet une vieille prucheraie de 330 ans. Il s'agit du plus vieux peuplement répertorié au Centre-du-Québec par l'Agence. Le propriétaire de ce peuplement s'est engagé à conserver sa forêt et a signé la déclaration d'intention. Il importe également de souligner que l'entreprise Cascades inc. s'est aussi engagée à préserver une tourbière de 83 ha abritant une population remarquable de woodwardie de Virginie, une espèce susceptible d'être désignée menacées ou vulnérable au Québec.

Tourbière

3.9.5 Validation de l'indice de qualité de l'habitat (IQH) du lièvre d'Amérique au Centre-du-Québec

Dans le cadre du Programme de Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier de la Fondation de la faune du Québec, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, l'Agence a réalisé un projet de validation de l'indice de qualité d'habitat (IQH) pour le lièvre d'Amérique. Cet IQH a été développé principalement pour la sapinière à bouleau blanc (Guay, 1994). La validation avait pour but de déterminer si cet indice peut être applicable au contexte feuillu et agro-forestier de la région du Centre-du-Québec, notamment dans les petits boisés isolés par l'agriculture.

Les résultats de ce projet ont permis de dresser le portrait type de l'habitat préférentiel du lièvre d'Amérique pour la région du Centre-du-Québec tel qu'il apparaît sur une carte écoforestière. Ce dernier serait un peuplement à dominance résineuse, de 2 à 4 mètres et de densité du couvert forestier de 40% à 60% inclus dans un massif forestier continu. Ce portrait diffère de la description du peuplement de qualité élevée définie par Guay (1994). Ces résultats soulignent l'importance de valider et, au besoin, d'adapter les modèles de qualité d'habitat avant leur utilisation dans une région différente de celle où il a été développé.

3.10 Projet d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier

En 2013-2014, l'Agence, avec la collaboration de l'Université du Québec à Montréal, a réalisé une étude visant l'implantation de l'aménagement écosystémique dans la région du Centre-du-Québec.

Ainsi, avec la participation financière de la CRRNT, l'Agence a réalisé en 2014-2015 plusieurs activités sylvicoles répondant aux critères d'aménagement écosystémique. Les objectifs spécifiques du projet visent notamment à améliorer le rendement des forêts, à maintenir et améliorer les habitats fauniques, à aménager la forêt en respectant les attributs de la forêt naturelle, à augmenter la résilience des peuplements forestiers et à conserver des éléments de la biodiversité.

Au 31 mars 2015, des investissements de 128 978$ ont été effectués sur plus 150 ha de terrains forestiers. Ce programme a permis de récolter un volume de 5 294 m^3 de bois. Au terme de ce projet, une somme de 163 500$ provenant du PDRF et du PAMVFP sera investie en travaux d'aménagement écosystémique.

Groupe de travaux	Superficie	Sommes investies
Préparations de terrain	18,26	12 594,09 $
Entretiens plantation et régénération	27,25	13 396,91 $
Traitements non commerciaux	10,28	11 739,76 $
Traitements intermédiaires	23,31	26 526,92 $
Traitements commerciaux	71,26	64 720,61 $
TOTAL	**150,36**	**128 978,29 $**

De plus, une seconde phase de ce projet a été amorcée à la fin de l'année. Toujours dans le cadre de PDRF de la CRRNT, il est prévu d'investir une somme supplémentaire de 133 239$ en travaux.

Les deux projets seront complétés au cours de l'année 2015-2016.

3.11 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE

Plusieurs décisions prises lors du Rendez de la forêt privée de mai 2011 nécessitent un suivi de leur mise en œuvre. La présente section fait le bilan de ces suivis en fonction des décisions ciblées.

- Plan d'aménagement forestier (Décision 2) :

Depuis le 1er avril 2012, il n'y a plus d'aide financière versée pour la réalisation des plans d'aménagement forestier. Après 3 années d'application de cette décision, quelques signes montrent une diminution du nombre de propriétaires inscrits au statut de producteur forestier.

Entre 2002 et 2010, la région comptait en moyenne annuellement 2 536 producteurs statués. Au mois de mars 2011, le nombre a augmenté à 2 649 puis à 2 715 un an plus tard. Au 31 mars 2013, le nombre a diminué à 2 619 alors qu'au 31 mars 2014, seulement 2 520 producteurs étaient inscrits au registre des producteurs forestiers. Pour la dernière année écoulée, 2 454 producteurs avaient leur statut.

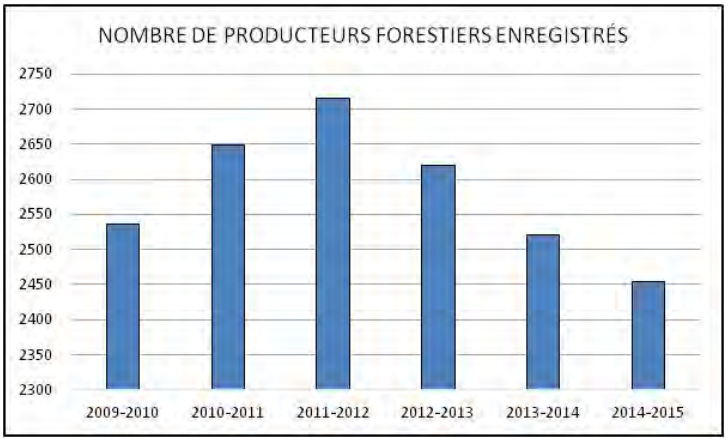

Les mesures entourant le retrait de l'aide financière ont été annoncées avant la tenue du Rendez-vous. Cela expliquerait l'augmentation du nombre de producteurs en 2011 et 2012 puisque en prévision de l'application de cette décision, l'Agence a financé un plus grand nombre de PAF que d'habitude.

En se référant à l'année 2010-2011, la diminution du nombre de statuts de producteurs forestiers représente 7,4%.

- Sécurisation et protection des investissements sylvicoles (Décisions 8 et 9) :

L'Agence a adopté plusieurs éléments de politiques qui assurent la sécurisation et la protection des investissements sylvicoles :

- Politique d'accréditation des agents de livraison
- Contrat d'accréditation avec les agents de livraison et les producteurs
- Les cahiers des normes sylvicoles
- Vérification opérationnelle
- Engagement et autorisation du producteur forestier sur la prescription sylvicole
- Collaboration avec les MRC

Au cours de l'année 2013-2014, l'Agence a adopté une politique particulière sur la sécurisation des investissements sylvicoles. Plusieurs des éléments précédents se retrouvent dans cette politique. De plus, une notion sur l'admissibilité du producteur forestier à une aide financière en fonction de considérations environnementales a été incluse dans la politique.

- Règlements des MRC favorisant la récolte de bois (Décision 10)

Toutes les MRC du territoire de l'Agence ont une règlementation relative à la protection du couvert forestier. Aucune de ces MRC ne possède une réglementation qui empêche la récolte de bois. L'Agence n'a donc pris aucune mesure spéciale visant à exclure une municipalité de l'application des ses programmes d'aide financière.

- Attentes de l'industrie forestière (Décision 14) :

L'Agence a adopté en 2012-2013 une résolution qui vise à maintenir, dans sa programmation annuelle des travaux sylvicoles, le niveau des efforts consentis antérieurement dans la réalisation des travaux commerciaux. Cette décision a été appliquée également en 2014-2015.

- Reconnaissance du modèle d'affaire des OGC (Décision 19)

Les éléments de la décision 19 qui pouvaient être mis en œuvre l'ont été selon les paramètres prescrits. Ainsi, les répartitions budgétaires de tous les programmes ont été respectées selon les directives émises par le MRN. Toutefois, la mise en application du nouveau bulletin de la vérification opérationnelle pourrait occasionner, au fil du temps, des variations dans les allocations budgétaires des agents de livraison. Pour les OGC, les territoires d'aménagement ont été recloisonnés.

- PPMV et plan d'affaire quinquennal (Décisions 21 et 22) :

Le PPMV a été adopté au mois de mars dernier. De plus, l'Agence a convenu d'un plan d'action pour l'année 2014-2015 (voir la section 4).

- Révision des normes (Décision 26) :

Dans le cadre de l'application de la décision 26, le Comité expert a examiné les normes pour déterminer celles qui pouvaient être assouplies. Seulement une modification mineure concernant l'entretien de plantation a été retenue par le Comité expert. Il faut mentionner que l'Agence a modifié ses normes à plusieurs reprises par le passé afin justement de les rendre plus efficaces et productives. Cela explique le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'ajustement à faire en regard de cette décision des partenaires de la forêt privée.

- Certification (Décision 27) :

En 2014-2015, les territoires aménagés par Aménagement forestier coopératif de Wolfe des municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Ces territoires font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

4. PLAN D'ACTION

Le plan d'action du PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable soit, les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscriront dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Le plan d'action du PPMV est illustré à la page suivante :

L'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec

Environnement

Valeurs	Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels	(**#1**) Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles
	(**#2**) Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec
La protection des cours d'eau	(**#3**)Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine
La protection des sols forestiers	(**#4**) Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers
La conservation des milieux humides	(**#5**) Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	(**#6**) Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles
	(**#7**) Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques
	(**#8**) Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés
	(**#9**) Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière
La santé des forêts	(**#10**) Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises

Économie

Valeurs	Objectifs
La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	(**#11**) Produire des bois feuillus de grande valeur
	(**#12**) Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées
L'intensification de l'aménagement forestier	(**#13**) Optimiser le retour sur l'investissement
	(**#14**) Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale
L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	(**#15**) Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts
La gestion intégrée des ressources du territoire	(**#16**) Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse
La génération de revenus	(**#17**) Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP
	(**#18**) Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles
La recherche d'autres sources de financement	(**#19**) Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec

Société

Valeurs	Objectifs
La valorisation de l'aménagement forestier	(**#20**) Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du DD
L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé	(**#21**) Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière	(**#22**) Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La création d'une culture forestière régionale	(**#23**) Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
La réalisation des actions prévues au PPMV	(**#24**) Mettre en œuvre le PPMV

En plus de la mise en œuvre de son PPMV, l'Agence compte réaliser en 2015-2016 certaines actions à caractères plus particuliers qui répondent à des objectifs spécifiques des autorités gouvernementales.

- La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantations à exécuter.

Groupe de travaux	**Programmation 2015 - 2016**	
Préparation de terrain	190	169 868 $
Mise en terre de plants	753	331 338 $
Entretien plantation et régénération	600	554 630 $
Traitements non-commerciaux	19	19 001 $
Traitements intermédiaires	24	28 359 $
Traitements commerciaux	722	848 605 $
Drainage et voirie forestière	2	2 849 $
Visite-conseil	0	20 000 $
Total		1 974 649 $

- L'Agence analysera ses processus administratifs en vue de proposer des simplifications dans la gestion et la livraison du Programme;

- L'Agence soutiendra le développement d'outils de transfert de connaissances axés sur l'incitation à la récolte de bois afin de justifier auprès des propriétaires forestiers l'importance des travaux commerciaux et ce, tant au niveau économique qu'environnemental et social;

- Dans le contexte de la maximisation des retombées économiques du Programme, l'Agence s'interroge sur les volumes de bois générés par les travaux sylvicoles qui ne portent pas à contribution pour diverses raisons. Ainsi, l'Agence évaluera la pertinence de mettre en place une politique sur l'obligation de livrer les volumes des bois récoltés à des usines qui contribuent à la mise en valeur de la forêt privée;

- L'Agence suivra de près l'évolution de la mise en place de la future loi sur la gestion des milieux humides;

- L'Agence poursuivra ses efforts au niveau du développement des dossiers d'aménagement intégré et multiressources;

- L'Agence poursuivra également ses efforts pour la recherche de financement pour les projets réalisés en complément du Programme régulier.

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2014-2015

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén.
Simon Rochon, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.
2157, rue Bourbonnière
Québec (Québec) G1T 1A9
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
Courriel : c.bergeron@cfrq.ca

FORESTERIE VERT DEMAIN INC.
5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
Richard Mongrain, ing. f.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfny@gfny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.
1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, tech. f., resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2014-2015

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	26,000	hectares	25 272 $
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	12,200	hectares	9 861 $
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUETEUSE	60,680	hectares	89 064 $
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	11,540	hectares	9 267 $
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	75,130	hectares	38 414 $
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	10,350	hectares	2 857 $
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	0,900	1000 plants	402 $
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	75,400	1000 plants	33 757 $
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	21,810	1000 plants	14 198 $
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	0,600	1000 plants	391 $
0637	ENRICHISSEMENT TROUÉES RACINES NUES ET RÉC. RÉSINEUX ET FEUILLUS	0,750	1000 plants	467 $
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	422,054	1000 plants	180 298 $
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	19,145	1000 plants	9 050 $
0646	REGARNI DE PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	11,840	1000 plants	4 330 $
0715	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	118,940	hectares	125 432 $
0719	1ER OU 2E DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	222,934	hectares	293 027 $
0721	1ER OU 2E ENTRETIEN D'UN ENRICHISSEMENT SOUS COUVERT	6,300	hectares	6 596 $
0724	1ER OU 2E DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	18,484	hectares	3 421 $
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	54,310	hectares	23 679 $
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	138,993	hectares	118 568 $
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	8,734	hectares	9 210 $
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	7,495	hectares	21 255 $
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	85,760	hectares	27 033 $
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	20,630	hectares	2 769 $
0795	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	0,440	hectares	363 $
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	4,700	hectares	3 950 $
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	4,110	hectares	4 792 $
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	9,950	hectares	10 258 $
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	7,550	hectares	9 105 $
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	16,860	hectares	19 254 $
0914	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	11,240	hectares	18 085 $
0915	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	2,310	hectares	2 998 $
0924	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	91,240	hectares	168 329 $
0925	1ÈRE ÉCLAIRCIE COMM. MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	92,470	hectares	136 907 $
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 9,1 CM À 13,0 CM	0,520	hectares	669 $
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	6,980	hectares	5 521 $
0950	COUPE DE JARDINAGE RÉSINEUX	0,680	hectares	624 $
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	6,440	hectares	4 508 $
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	5,160	hectares	6 055 $
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	0,400	hectares	596 $
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	12,581	hectares	14 848 $
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	33,079	hectares	29 984 $
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	5,880	hectares	5 622 $
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	21,140	hectares	20 747 $
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	11,980	hectares	9 575 $
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	1,230	hectares	621 $
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	81,690	hectares	74 397 $
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	50,936	hectares	42 421 $
9924	1ÈRE ÉCL COMM. MÉCANISÉE MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13 CM	48,090	hectares	94 593 $
9925	1ÈRE ÉCL COMM. MÉCANISÉE MART. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	93,010	hectares	113 565 $
9959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE MÉCANISÉE	11,871	hectares	5 294 $
9964	ÉCL. COMM. MÉCANISÉE MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 9,1 CM À 13,0 C	7,730	hectares	12 159 $
9965	ÉCL. COMM. MÉCANISÉE MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 13,1 CM A 17 CI	5,590	hectares	5 456 $
9966	ÉCL. COMM. MÉCANISÉE MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	52,810	hectares	24 102 $
9971	COUPE DE JARDINAGE MÉCANISÉE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	9,410	hectares	7 707 $
9979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE MÉCANISÉE AVEC MARTELAGE	42,052	hectares	21 248 $
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	1,662	kilomètres	2 127 $
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	0,250	kilomètres	444 $
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	0,425	kilomètres	705 $
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	41,000	visites	6 683 $
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	25,404	hectares	4 293 $
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	17,670	hectares	990 $
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	2,000	unités	586 $
1250	DIAGNOSTIC COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE (FRAIS FIXES)	17,000	unités	6 545 $
1251	DIAGN. COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGÈNE < 8HA	88,000	unités	1 760 $
1252	DIAGN. COMPLET ÉTAT DE SANTÉ ÉRABLIÈRE SECTEUR HOMOGÈNE > 8HA	125,000	unités	4 125 $
TOTAL				**1 951 232 $**

PROGRAMME RÉGULIER - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**
1304	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	4,080	hectares
1342	DÉSHERBAGE DE PLANTATION	2,000	hectares
1348	PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MALADIES	1,110	hectares
1350	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE	4,520	hectares
1353	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX AVEC MARTELAGE	3,724	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	2,970	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	5,570	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	32,310	hectares
1358	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT	0,600	hectares
1361	COUPE DE JARDINAGE	8,970	hectares
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	0,863	kilomètres
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	0,160	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	0,450	kilomètres
1385	COUPE TOTALE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION	21,500	hectares
1386	COUPE TOTALE	0,650	hectares
1422	REBOISEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	15,000	1000 plants
1431	ENRICHISSEMENT TROUÉES RACINES NUES FORTE DIMENSION	0,548	1000 plants
1434	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	5,650	1000 plants

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2015

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS SENC

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	12
Annexe A - Détail des produits	13
Annexe B - Détail des charges	14

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS SENC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Gaudet

Vice-président

M. Ghislain Leblond

Membres exécutifs

M. Jean Page

M. David Boisvert

M. Jean-Marc Blais

Directeurs, Directrice

M. Jocelyn Bédard

M. Mario Lyonnais

M. Claude Bahl

M. François Marcotte

M. Henri Ouellet

M. André Morin

Mme Caroline Houde

M. Marc-Antoine Belliveau

Directeur général

M. Guy Larochelle

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGREES
SENC

Aux membres de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS,** qui comprennent le bilan au **31 mars 2015,** l'état des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS** au **31 mars 2015,** ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lemire Lemire
Comptables professionnels agréés Senc

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 18 juin 2015

33, rue Saint-Joseph
Warwick Qc
J0A 1M0
Tél. 819-358-3254
Fax 819-358-3269
lemirecpa@telwarwick.net

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
Produits (Annexe A) p. 13)	2 402 538 $	2 873 653 $
Charges (Annexe B) p. 14)	2 468 170	2 818 808
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES (DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS)	**(65 632) $**	**54 845 $**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2015

	Investis en immobili-sations	Non affectés	2015 Total	2014 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 288 $	216 334 $	228 622 $	173 777 $
Excédent des produits par rapport aux charges (Des charges par rapport aux produits)	-	(65 632)	(65 632)	54 845
Amortissement des immobilisations	(3 404)	3 404	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**8 884 $**	**154 106 $**	**162 990 $**	**228 622 $**

BILAN
31 mars 2015

ACTIF

	2015	2014
À COURT TERME		
Encaisse	513 336 $	366 432 $
Débiteurs (note 3)	78 274	130 578
Charges imputables au prochain exercice	2 697	4 542
	594 307	501 552
IMMOBILISATIONS (note 4)	8 884	12 288
	603 191 $	**513 840 $**

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	440 201 $	285 218 $
ACTIFS NETS (p. 4)		
Investis en immobilisations	8 884	12 288
Non affectés	154 106	216 334
	162 990	228 622
	603 191 $	**513 840 $**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, **administrateur**

_____, **administrateur**

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	2 479 271 $	2 850 487 $
Sorties de fonds	(2 336 823)	(2 857 001)
Intérêts encaissés	4 554	3 477
Intérêts versés	(98)	(646)
	146 904	(3 683)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 290)
	-	(3 290)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	146 904	(6 973)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	366 432	373 405
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**513 336 $**	**366 432 $**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2015

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Agence Forestière des Bois-Francs est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu des articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son règlement intérieur. Son objectif est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations sont revisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont:

- Les durée de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement;
- Les provisions à l'égard des créditeurs comme les vacances courues à payer et les frais courus.

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

Services reçus à titre de bénévole. L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	Taux
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

Instruments financiers. L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

Coûts de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés ou déduits aux fins de l'évaluation initiale de l'actif financier ou du passif financier.

Trésorerie et équivalent de trésorerie. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

3. DÉBITEURS

	2015	2014
Contribution de l'industrie	61 982 $	66 621 $
Autres comptes à recevoir	14 748	61 379
Sous-total - Débiteurs	76 730	128 000
Taxes de vente	1 544	2 578
	78 274 $	**130 578 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2015

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur nette	2014 Valeur nette
Mobilier de bureau	15 299 $	13 043 $	2 256 $	2 820 $
Équipement informatique	34 291	27 910	6 381	9 115
Équipement	1 807	1 560	247	353
	51 397 $	**42 513 $**	**8 884 $**	**12 288 $**

5. CRÉDITEURS

	2015	2014
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	323 950 $	176 809 $
Fournisseurs	23 682	44 958
Frais courus	2 230	2 204
Sommes à remettre à l'État	11 543	10 111
Salaires courus à payer	3 051	3 040
Revenus reportés	59 107	30 124
Vacances courues à payer	16 638	17 972
	440 201 $	**285 218 $**

6. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'Agence Forestière contribue à raison d'environ 3,0 % de sa masse salariale annuelle afin de respecter ses obligations face au régime collectif.

7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En 2008, l'Agence a signé un bail de 5 ans débutant le 1er août 2009 et venant à échéance le 31 juillet 2014 avec une augmentation annuelle de 5%. L'Agence a signé un nouveau bail de 5 ans débutant le 1er août 2014 et venant à échéance le 31 juillet 2019 avec une augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Québec selon statistique Canada + 1%, le taux d'augmentation ne pouvant être moindre que 1%.

En plus dudit loyer, l'Agence s'est engagée à payer au bailleur toutes taxes ou impositions décrétés ou exigées par le gouvernement, provincial ou fédéral, ou par la municipalité et à rembourser toutes autres taxes ainsi que la taxe d'affaires se rapportant à son local qui ont été chargées directement au bailleur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2015

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan d'ouverture, soit au 31 mars 2015.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur l'encaisse et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir et les dépôts à terme sont investis auprès de grandes institutions financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est réduit à cause des liquidités disponibles.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 31 mars 2014, l'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt..

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur représentation identique à celle de l'exercice 2015.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ANNEXE A - DÉTAIL DES PRODUITS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
PRODUITS		
MRN - Programme régulier	1 896 200 $	1 915 217 $
MRN - Prog. d'invest. sylvicoles - Entente Canada-Québec (IPREFQ)	-	350 400
MRN - Projets innovateurs	1 440	1 475
Contribution de l'industrie	266 243	272 653
Cotisation des membres	850	850
Protocole d'entente Fondation de la Faune du Québec	48 623	47 448
Protocole d'entente Fondation Héritage-Faune du Québec	2 000	-
Protocole d'entente CRÉCQ "Aménagement intégré des ressources du milieu forestier	144 874	-
Protocole d'entente CRÉCQ "Aménagement intégré sous-bassin rivière Noire"	-	33 734
Protocole d'entente CRÉCQ "Classification et cartographie des habitats fauniques"	-	6 677
Protocole d'entente CRÉCQ "Implantation de l'aménagement écosystémique"	-	13 605
Protocole d'entente CRÉCQ "Stratégies pour l'aménagement forestier intensif"	-	5 489
Protocole d'entente CRÉCQ (VO des projets de volet II)	-	6 118
Projet - Volet II "Restauration traverses de cours d'eau dans s-b rivière Noire"	-	14 062
Protocole d'entente Environnement Canada	-	37 922
Protocole d'entente Ultramar	533	98 247
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	4 554	3 477
Services professionnels rendus - Ville de Victoriaville	15 707	32 955
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable	-	9 510
Services professionnels rendus - MRC de Bécancour	-	3 993
Services professionnels rendus - Conseil régional Environnment C-Q	4 363	-
Pénalités - Travaux non conformes	4 071	6 232
Remboursement - destruction travaux	13 080	-
Contribution UQAM - MITACS	-	10 000
Propriétaires - participation réfection de ponceaux	-	3 289
Producteurs forestiers - participation plans d'aménagement forêt-faune	-	300
TOTAL DES PRODUITS	**2 402 538 $**	**2 873 653 $**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ANNEXE B - DÉTAIL DES CHARGES
pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
CHARGES		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	1 951 232 $	1 924 234 $
MRN - Programme d'investissements sylvicoles	-	332 467
MRN - Projets innovateurs	1 440	-
Travaux d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier	128 978	-
Travaux avec mesures d'atténuation faunique	10 170	45 538
Contrats de services - Fédération propriétaires forestiers du Québec	-	2 553
Contrat de services - UQAM - Aménagement écosystémique	-	2 000
Entente de services - SSAD - Aménagement intensif	-	-
Entente de services - GROBEC - Sous-bassin rivière Noire	-	130
Entente de services - GAFLM - Projet Ultramar	-	74 731
Ententes de services - Miroslav Chum - plans et devis Projet Ultramar	-	9 077
Entente de services - Bureaux d'écologie appliquée	1 139	3 536
Soutien techniques de projets	-	27 049
Salaires et avantages sociaux	284 943	313 231
Frais de déplacement et de représentation	18 536	19 724
Papeterie, dépenses de bureau, assurances et télécommunication	20 623	18 413
Loyer	14 491	11 918
Publicité	1 669	1 903
Formation	1 413	2 324
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	23 840	17 373
Entretien, réparation et frais d'expédition	3 964	4 398
Honoraires professionnels	2 230	2 203
Permis, taxes, intérêts et frais bancaires	98	646
Amortissement des immobilisations corporelles	3 404	4 763
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	-	597
TOTAL DES CHARGES	**2 468 170 $**	**2 818 808 $**

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2014-2015

	PROG RÉGULIER	PPMV	PRJ INNOV	AMÉN INTÉGRÉ	MULTIRESSOURCES	TOTAL-AFBF
REVENUS						
Contributions Industries	266 243,40 $					**266 243,40 $**
Contribution MFFP	1 870 050,00 $			18 500,00 $	7 650,00 $	**1 896 200,00 $**
Cotisations membres	850,00 $					**850,00 $**
Pénalités	4 070,73 $					**4 070,73 $**
Protocole d'entente CRÉCQ	0,00 $			144 874,38 $		**144 874,38 $**
Protocole d'entente FFQ	0,00 $				39 701,54 $	**39 701,54 $**
Protocole d'entente Héritage-Faune	0,00 $				2 000,00 $	**2 000,00 $**
Protocole d'entente Ultramar	0,00 $				532,67 $	**532,67 $**
Projets innovateurs	0,00 $		(4 055,38 $)			**(4 055,38 $)**
Services professionnels	0,00 $				4 362,75 $	**4 362,75 $**
Remboursement destruction travaux	13 079,86 $					**13 079,86 $**
Autres	0,00 $					**0,00 $**
Apports reportés de 2013-2014	*0,00 $*	*15 707,28 $*	*5 495,38 $*	*0,00 $*	*8 921,20 $*	**30 123,86 $**
Revenus d'intérêt + ristournes	4 554,14 $					**4 554,14 $**
TOTAL DES REVENUS :	**2 158 848,13 $**	**15 707,28 $**	**1 440,00 $**	**163 374,38 $**	***63 168,16 $***	**2 402 537,95 $**
DÉPENSES						
Programme régulier conseillers	1 963 386,29 $					**1 963 386,29 $**
Programme régulier propriétaires	1 665,87 $					**1 665,87 $**
Rejets de VO	(13 820,57 $)					**(13 820,57 $)**
Projets innovateurs	0,00 $		1 440,00 $			**1 440,00 $**
Aménagement intégré milieu forestier	0,00 $			128 978,29 $		**128 978,29 $**
Travaux Forêt-Faune	0,00 $				10 169,91 $	**10 169,91 $**
Entente de service	0,00 $				1 139,37 $	**1 139,37 $**
Salaires + bénéfices marginaux	173 753,16 $	31 052,81 $		30 948,75 $	49 188,05 $	**284 942,77 $**
Frais de formation	1 358,67 $			7,41 $	46,81 $	**1 412,89 $**
Transfert de connaissance	23 840,35 $					**23 840,35 $**
Déplacement et représentation	13 651,68 $	407,11 $		2 952,44 $	1 524,47 $	**18 535,70 $**
Bureautique	3 020,68 $	268,41 $			42,33 $	**3 331,42 $**
Informatique	8 029,41 $			241,85 $	241,85 $	**8 513,11 $**
Equipement forestier	1 143,60 $			83,84 $	448,85 $	**1 676,29 $**
Assurances	3 663,78 $					**3 663,78 $**
Permis, taxes et licences	97,81 $					**97,81 $**
Honoraires professionnels	2 230,36 $					**2 230,36 $**
Loyer et location de salle	13 598,43 $	892,29 $				**14 490,72 $**
Télécommunications	4 414,04 $	202,25 $		161,80 $	337,09 $	**5 115,18 $**
Publicité	457,52 $	1 211,39 $				**1 668,91 $**
Frais d'expédition	384,25 $	55,00 $			29,43 $	**468,68 $**
Entretien ménager et autres	1 819,26 $					**1 819,26 $**
Frais bancaires	0,00 $					**0,00 $**
Gains ou perte en immobilisations	0,00 $					**0,00 $**
Mauvaises créances	0,00 $					**0,00 $**
Dépenses d'amortissements	3 404,00 $					**3 404,00 $**
TOTAL DES DÉPENSES :	**2 206 098,59 $**	**34 089,26 $**	**1 440,00 $**	**163 374,38 $**	**63 168,16 $**	**2 468 170,39 $**
Les revenus moins les dépenses :	***(47 250,46 $)***	***(18 381,98 $)***	***0,00 $***	***0,00 $***	***0,00 $***	***(65 632,44 $)***
Apports reportés en 2015-2016			***4 055,38 $***	***60 707,62 $***	***(5 656,26 $)***	

	Bénéfices non répartis au début de l'exercice:	*228 622,05 $*
États des revenus et dépenses par projet en date du 29 mai 2015	***Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice :***	***162 989,61 $***
La contribution des industries inclut 741,59 $ reçus pour des exercices antérieurs	*Immobilisations au 31 mars 2015 :*	*(8 884,02 $)*
	SOLDE NON AFFECTÉ DE L'AFBF :	***154 105,59 $***

Agence Forestière des Bois-Francs
227, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4A2
Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947
Courriel : afbf@afbf.qc.ca
Site Web : www.afbf.qc.ca